

LE CHAUDRON

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 route de Bains
88240 LA CHAPELLE AUX BOIS
RCS EPINAL 794 383 166

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS **DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2024**

.../...

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique décide de supprimer de l'objet social l'activité d'exploitation de tous fonds de commerce de bar, restaurant, licence IV et toute activité de traiteur, vente à emporter ou sur place et d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- *L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ;*
- *La construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ;*
- *La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ;*
- *L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux*

et en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts de la société sous sa nouvelle forme sociale dont la rédaction est la suivante à compter de ce jour :

ARTICLE 2- OBJET

La présente société par actions simplifiée a pour objet, en France et à l'étranger :

- *L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ;*
- *La construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ;*

- *La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ;*
- *L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux*
 - *Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.,*

NEUVIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour copie certifiée conforme

La gérance

